

**SDMIS**  
**SAPEURS-POMPIERS**

LYON, LE 26 janvier 2021  
VOS RÉF Votre courrier du 10/12/20 - Réf 2020-055  
Votre courrier du 11/12/20 - Réf 2020-056  
NOS RÉF AC/MM/MI  
CONTACT Colonel Alain COLLOT  
TÉLÉPHONE 04 72 84 38 35  
COURRIEL drh@sdmis.fr

Monsieur le secrétaire général  
Syndicat CGT  
19 avenue Debourg  
69007 LYON

**Réponse à vos courriers**

Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 10 décembre 2020, vous avez interpellé madame la présidente du conseil d'administration du SDMIS concernant le versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale.

Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 est en cours d'analyse par le SDMIS eu égard aux dispositions d'application qui seront prises par ses principaux financeurs mais aussi par rapport aux modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Pour ce qui concerne votre courrier en date du 11 décembre 2020 relatif à l'attribution d'une prime exceptionnelle dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, je tiens à vous préciser que les versements individuels de cette prime exceptionnelle ont été faits comme annoncé sur la paie de décembre 2020 et qu'une réévaluation des dispositions d'attribution comme vous le souhaitez n'est pas envisagée.

Je vous prie d'accepter, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.



Contrôleur général Serge DELAIGUE  
Directeur départemental et métropolitain